



ACTUALITES DU RAPP



Edition Assemblée Générale 2005

Le Premier Mot



Je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale du Réseau Africain des Personnels des Parlements en me réjouissant que soyez aussi nombreux à vous être déplacés pour participer à nos travaux. Dès le début d'août les inscriptions s'élèvent à une quarantaine de participants et j'attends que beaucoup plus se déplaceront pour être présent à l'Assemblée.

Permettez-moi d'abord d'exprimer au nom du Comité Exécutif de notre Réseau ma profonde gratitude à l'Assemblée nationale du Burkina Faso et à son Président, SEM Roch Marc Christian KABORE d'avoir bien voulu accepter de nous accueillir à Ouagadougou.

Je remercie la Section nationale Burkinabé du RAPP pour son accueil et pour le travail considérable de préparation accompli, depuis de longs mois, pour que toutes les conditions de succès soient réunies aujourd'hui.

Je voudrais vous dire que figureront dans nos travaux en session plénière l'examen en profondeur des thèmes qui suivent :

1. Le Parlement et les questions de migration et des réfugiés,
2. Le NEPAD et le rôle des parlements et du personnel parlementaire,
3. La politique d'Amérique en Afrique et le développement de la démocratie.

En ateliers simultanés, des sujets comme :

1. Les centres des recherches parlementaires
2. La technologie au service du parlement
3. La politique agricole

Nous aurons ainsi l'occasion d'auditionner plusieurs experts de divers domaines, et de les entendre intervenir sur plusieurs plans : quelques sessions se concentrant sur le rôle des institutions, d'autres sur la formation professionnelle, et d'autres sur des questions de politique publique.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une excellente réunion.

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY
Président du RAPP
Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale de Madagascar

COMITE DE LA REDACTION

Directeur de la publication
Calvin RANDRIAMAHAFANJARY

Rédacteur en Chef
Dominique MWEMAYIRE

Conseiller de la Rédaction
Jeremy MEADOWS
444 North Capitol Street NW, #515
Washington, DC 20001 USA
fax : 202 737-1069
rapp@nctl.org

JUIN-AOÛT 2005

VOL 3 No 4

Actualités du RAPP est une publication du Réseau pour transmettre les nouvelles de l'association et les institutions membres. La publication est distribuée avec l'appui de la NCSL et publiée en connexion avec une bourse du Département d'Etat américain.

LE BUREAU

Président

M. Calvin RANDRIAMAHAFANJARY
Secrétaire Général
Assemblée Nationale de Madagascar

Vice-Président

M. Bourhan DAOUD AHMED
Secrétaire Général
Assemblée Nationale de Djibouti

Secrétaire : Administration/Archives

M. Bienvenu EWOKO
Secrétaire Général
Sénat du Congo

Secrétaire : Formation/Promotion

M. Dominique MWEMAYIRE
Directeur Général
Chambre des Députés du Rwanda

Trésorier

M. Brissi Lucas GUEHI
Secrétaire Général
Assemblée Nat'le de Côte d'Ivoire

Conseiller Spécial

M. Jeremy MEADOWS, NCSL

Dans cette édition

| | |
|--|---|
| Le Premier Mot | 1 |
| <i>Actualités du Réseau</i> | |
| • Réponses à la question du Listserv | 2 |
| <i>Actualités des institutions membres</i> | |
| • Orientation des nouveaux analystes au Minnesota | 3 |
| • Manier la transition parlementaire au Burundi, III | 4 |

Réponses à la question du Listserv : « En tant que staff, comment servons-nous les membres du parlement illettrés ? »

de M. Morad BOULARAF
Directeur Général des Affaires Législatives
Assemblée Populaire Nationale d'Algérie

Les urnes représentent, de l'avis de tout le monde, le moyen le plus démocratique par lequel le peuple, détenteur de la souveraineté dans les pays démocratiques, exerce librement et sans contrainte aucune son droit souverain dans le choix des hommes et des femmes auxquels il donne mandat pour le représenter et agir en son nom... les résultats issus des urnes, qu'il s'agisse d'élections locales ou nationales, nous réservent parfois bien des surprises et nous donnent quelques élus illettrés qui réussissent l'épreuve électorale grâce à leurs bonnes relations humaines ou à leur statut dans la société...

Devant ce fait accompli imposé par les urnes, l'on se pose les questions suivantes : comment ces députés illettrés vont-ils pouvoir légiférer, débattre d'un texte de loi ou d'un programme du Gouvernement ou faire usage des instruments constitutionnels de contrôle de l'action du Gouvernement ? Comment vont-ils agir pour initier des propositions de lois ou d'amendements aux textes qui leur sont soumis ? Comment doit on se comporter avec eux quand on est sollicité pour leur venir en aide ? ...

Il est clair que les députés illettrés vont recourir au personnel parlementaire pour leur venir en aide dans leur contribution au travail législatif. Sachant pertinemment que ces parlementaires ne disposent pas du niveau requis pour une telle contribution, le personnel parlementaire sollicité doit, à mon avis, faire preuve d'une conduite tout à fait particulière vis à vis de ces députés et d'une disposition à répondre favorablement à leur demande en prenant soin de ne pas froisser leur susceptibilité...

Pour les députés de manière générale, je suis convaincu que la meilleure démarche à entreprendre au début de chaque législature est de leur organiser des journées parlementaires durant lesquelles leur seront communiqués les principaux éléments du travail législatif et parlementaire.

Une fois au siège de l'Assemblée, le fonctionnaire doit oublier son appartenance politique et faire preuve d'une neutralité irréprochable allant jusqu'à rejeter les injonctions des députés militants du même parti que lui s'il voit qu'elles portent préjudice aux droits des autres députés. Le fonctionnaire doit se comporter de la même manière et afficher le même sérieux et la même disponibilité envers tous les députés. Il doit être très attentif aux demandes des députés.

Concernant l'examen d'un texte de loi, le député illettré membre de la commission en charge de l'étude du texte serait très gêné de rester muet tout au long de l'examen et chercherait bien sûr à y contribuer. Là, le député sollicite le fonctionnaire pour l'aider à mettre en forme son intervention laquelle doit être évidemment très modeste reflétant le niveau du député.

Pour les députés de manière générale, je suis convaincu que la meilleure démarche à entreprendre au début de chaque législature est de leur organiser des journées parlementaires durant lesquelles

leur seront communiqués les principaux éléments du travail législatif et parlementaire.

Une fois au siège de l'Assemblée, le fonctionnaire doit oublier son appartenance politique et faire preuve d'une neutralité irréprochable allant jusqu'à rejeter les injonctions des députés militants du même parti que lui s'il voit qu'elles portent préjudice aux droits des autres députés. Le fonctionnaire doit se comporter de la même manière et afficher le même sérieux et la même disponibilité envers tous les députés. Il doit être très attentif aux demandes des députés.

Concernant l'examen d'un texte de loi, le député illettré membre de la commission en charge de l'étude du texte serait très gêné de rester muet tout au long de l'examen et chercherait bien sûr à y contribuer. Là, le député sollicite le fonctionnaire pour l'aider à mettre en forme son intervention laquelle doit être évidemment très modeste reflétant le niveau du député.

Face à cette situation, le fonctionnaire doit être orienté par le député vers les points qu'il veut citer dans sa contribution pour qu'il puisse préparer les éléments de réponse en insistant auprès de ce député de faire son intervention oralement et en respectant l'ordre des idées tel que proposé par le fonctionnaire...

En séance plénière, il est important, à mon avis, d'encourager le député à intervenir oralement en faisant usage d'un langage très simple, dialectal et concis évitant les détails et s'abstenant surtout de présenter des interventions par écrit comme le font certains députés qui sont appelés en dernière minute à des missions urgentes et ne peuvent de ce fait être présents à la séance concernée.

D'autres instruments permettant au député de prendre part à l'activité législative et parlementaire sont prévus par la loi. Il s'agit des moyens de contrôle et des initiatives législatives en vertu desquels le député peut questionner le Gouvernement sur une question d'intérêt général ou touchant sa propre circonscription ou proposer des amendements ou des lois aux fins de prendre en charge des préoccupations nationales. Dans ce domaine bien précis, la contribution écrite est exigée et il appartient au fonctionnaire, une fois l'objectif arrêté, de matérialiser les idées du député par une rédaction éligible à être communiquée à un représentant du Gouvernement.

de M. Ahmed ATTAYEBI
Attaché Administratif, Service du Groupe Istiqlal
Chambre des Représentants du Maroc

En fait, j'ai souligné précédemment que l'illettrisme et l'analphabétisme constituent, bel et bien, des réalités sociopolitiques indéniables dans la plupart des pays en voie de démocratisation. En considérant que rien ne peut empêcher un analphabète de briguer un mandat électif ; la meilleure des solutions possibles serait de réfléchir sur les moyens les plus efficaces à même d'aider un parlementaire, imposé par les urnes, de bien assumer sa fonction de législateur. Et c'est dans ce cadre seulement, que l'insertion de M. Boularaf acquiert tout son sens.

Cependant devant des situations plus embarrassantes, qu'encadré un député qui ne sait ni lire ni écrire, le staff parlementaire se trouve plus en position de formateur que

d'assistant au sens technique du mot toutes suggestions à ce sujet. devait prendre en question deux paramètres / primo combien sont ils ces illettrés dans chaque parlement? car en fonction de la réponse que l'on donne à cette question la meilleure solution serait d'exiger un niveau de formation comme condition d'éligibilité. Je crois toujours qu'une telle mesure serait choquante en vis à vis de la philosophie démocratique. Seulement elle est utile et indispensable pour un parlement efficace. Je souligne au passage que le Maroc a introduit une réforme depuis 2003 interdisant l'accès à toute responsabilité électorale aux analphabètes. Faut-il généraliser cette mesure aux élections parlementaires ?

de M. Joël Mbaïammadji BEAÏN
Chef du Service des Séances et Lois
Assemblée Nationale du Tchad

Il n'est pas du tout facile, dans nos Etats africains, d'apporter, en qualité de fonctionnaire parlementaire, une assistance intellectuelle indispensable aux élus pour les appuyer dans l'exercice de leur mandat. ... Comment contribuer, au Tchad, pour que les Députés de niveau moyen ou « analphabètes » participent pleinement au débat parlementaire ?

Le rôle du fonctionnaire est toujours imminent dans cette démarche. Il convient que tout fonctionnaire motive le Député de cette classe, en l'abordant de temps en temps dans un esprit d'humilité et de serviteur loyal tout en le rassurant de sa confiance, pour l'intéresser sur le travail parlementaire dans son ensemble. Car, le Député s'inquiète souvent de voir son « incapacité », en tant qu'élus, s'exposer dans la place publique. Ce qui crée souvent une attitude de méfiance et maintient le Député analphabète dans le mutisme. Une fois, deux fois le Député constate l'importance de ce rapport et de la confiance qui y règne, il s'ouvre et commence à proposer des idées essentielles sur un texte de loi et autres au fonctionnaire. Celui-ci à son tour, comme souligné plus haut, lui apporte une assistance intellectuelle nécessaire. Pour la première fois que sa proposition est approuvée en séance publique, il est réveillée de son sommeil et s'intéresse de plus en plus à son rôle, et donc participe davantage au travail parlementaire.

D'autres pistes déjà envisagées par nos confrères sont d'une grande importance et méritent d'être synthétisées par une équipe du RAPP pour en faire un document pédagogique pouvant permettre aux élus analphabètes d'exercer amplement leur mandat autant que les Députés intellectuels.

Demander à vos Collègues

La réponse à la question des parlementaires illettrés a été bonne. Répondez à la question ci-dessous sur le Listserv (www.ncsl.org/public/internet/Listserv.htm) ou en envoyant un fax au 202 737-1069 et votre réponse pourrait être publiée dans l'édition prochaine. La question de cette édition est :

Suite à la question des illettrés, quels d'autres problèmes de communication avez-vous eu avec les parlementaires? Comment les avez-vous résolus?

ACTUALITES DES INSTITUTIONS MEMBRES

Programme d'orientation pour les nouveaux analystes

Chaque nouvel analyste législatif qui est engagé par le Bureau de Recherche de la Chambre des Représentants de l'Etat du Minnesota est attribué deux ou trois mentors qui assistent le nouvel analyste à s'orienter au travail d'un analyste législatif. Les mentors sont choisis par le directeur et les trois coordinateurs du bureau. D'habitude les mentors constituent un mélange d'analystes très expérimentés et d'analystes moins expérimentés. Généralement au moins un des mentors a quelques connaissances du domaine dont le nouvel analyste travaillera. Plusieurs mentors sont attribués à un nouvel analyste afin de lui exposer à des points de vue différents, lui permettre à développer des rapports étroits professionnels avec d'autres analystes, permettre une étude plus prompte de ses produits de travail, et permettre une responsabilité partagée du travail impliqué en étant un mentor.

Le nouvel analyste et ses mentors reçoivent une liste des sujets de discussion qu'ils doivent discuter pendant le procédé d'orientation, y compris :

- l'impartialité ;
- la confidentialité ;
- une introduction générale à la structure du gouvernement d'Etat et à la législature ;
- les finances d'Etat et le procédé budgétaire ;
- le rôle des analystes dans le procédé des commissions ;
- comment écrire les propositions de loi ;
- comment écrire d'une manière efficace dans le cadre législatif ; et
- comment communiquer efficacement avec les membres.

Beaucoup des choses incluses dans la liste d'orientation sont discutées de façon toute simple entre les mentors et le nouvel analyste, souvent en même temps qu'on fourni de l'assistance pratique.

Les nouveaux analystes prennent part aussi à des sessions structurées d'orientation et de formation. D'autres analystes désignés sont responsables de ces sessions et les arrangent avec le nouvel analyste. Les mentors sont notifiés quand ces sessions sont prévues et ils sont encouragés d'y prendre part parce que ces sessions sont meilleures s'il y a plus de points de vue présentés.

De plus, les mentors sont responsable de faire le tour de notre bureau et les ressources du Capitole avec le nouvel analyste, de présenter le nouvel analyste à d'autres personnel et membres, et de discuter les projets de travail avec lui. Souvent, les mentors passent en revue les produits de travail d'un nouvel analyste et ils sont disponibles pour répondre à ses questions à tout moment.

Le programme de mentor et d'orientation est le moyen que notre bureau prépare les nouveaux analystes pour un travail unique, aide les nouveaux analystes à développer les capacités nécessaires pour réussir dans ses efforts dans le cadre législatif, et améliorer la performance du travail des nouveaux analystes.

*Danyell Punelli LEMIRE
Analyste Législatif*

Chambre des Représentants du Minnesota

Manier une transition : Séminaire de formation des fonctionnaires au Parlement burundais (Partie III - Conclusions)

L'an 2005, du 24 au 26 janvier 2005, s'est tenu à l'Hôtel Source du Nil de Bujumbura un atelier de formation sur « le changement de législature et continuité du travail parlementaire. » Les trois exposés ayant été publiés dans des éditions ultérieures, voici la suite et les recommandations qui sont sorties du séminaire :

Chaque exposé était suivi d'échanges, dont les grandes questions qui sont ressorties tournaient autour du mode de recrutement du personnel du Parlement, de la nécessité ou pas de garder le même nombre de personnel lors de la prochaine législature alors que le nombre de parlementaire va être réduit de moitié. L'autre inquiétude est celle de l'organisation du travail parlementaire et du chevauchement quant aux attributions des Bureaux du parlement et celles de l'administration.



Ayons suivi avec intérêt les exposés et les échanges et débats qui en sont issus, les participants à ce séminaire sont résolus à tout mettre en œuvre afin d'assurer convenablement la continuité du travail parlementaire afin que la Transition se passe sans faille ni heurt. Dans ce but, les participants à ce séminaire ont formulé des recommandations suivantes :

I. Au Parlement

1. aux Bureaux de deux chambres, de tout faire pour que le projet de loi portant Statut du personnel du Parlement soit étudié avant les autres projets qui lui seront transmis par le Gouvernement au cours de la prochaine ;
2. de créer un organigramme qui définisse clairement la hiérarchie des postes et services appropriés aux ressources humaines engagées pour éviter les chevauchements ;
3. de limiter le rôle administratif du Bureau par la création d'un poste de secrétaire général fonctionnaire ;
4. élaborer un manuel de procédure administrative et de gestion à l'endroit des fonctionnaires parlementaires ;
5. changer la politique du Parlement en matière de recrutement du personnel et mettre en place des procédures de recrutement basées sur les compétences et qui tiennent compte des besoins du Parlement ;
6. solliciter auprès des partenaires, notamment l'« AWEPA » de continuer à l'assister pour assurer une formation continue de son personnel en vue de renforcer ses capacités professionnelles et techniques ;
7. d'organiser des réunions régulières entre différentes autorités administratives et leurs personnels respectifs afin de pouvoir résoudre certaines questions qui ne nécessiteraient pas d'être exposées en dehors du cadre de travail.
8. d'affecter des cadres spécialisés aux différentes commissions permanentes du parlement ;
9. de publier un manuel relatant l'histoire du parlement burundais depuis 1962 à nos jours ;
10. d'ouvrir des bureaux parlementaires dans toutes les circonscriptions du territoire national ;
11. dans le souci d'assurer une meilleure continuité du travail parlementaire, les participants recommandent que le personnel soit motivé matériellement pour éviter des départs de celui-ci vers d'autres secteurs plus rémunérateurs ;
12. de mener une étude en vue de doter le parlement d'un siège approprié ;
13. de traduire en Kirundi les textes fondamentaux de lois en vue de les rendre plus accessibles à tous les parlementaires ;
14. de mettre en place une commission chargée d'assurer le suivi des recommandations issues du présent atelier.

II. Au Sénat :

1. d'octroyer dans les brefs délais un contrat de travail à son personnel administratif en attendant l'adoption et la promulgation d'un statut du personnel parlementaire ;
2. de créer une Direction générale pour assurer une meilleure coordination des différents services conformément à ce qui se fait à l'Assemblée Nationale.

III. Au Gouvernement :

1. d'inscrire prioritairement au calendrier de la prochaine session l'analyse de la proposition de loi portant statut du personnel du Parlement qui a été envoyé au Gouvernement.

IV. Au Personnel du Parlement :

1. de garder la neutralité politique dans leur rapport avec les parlementaires et dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées ;
2. de créer un cadre d'expression qui lui permet de faire des suggestions en rapport avec l'organisation et le fonctionnement de l'administration parlementaire.

Enfin, les participants à ce séminaire ont remercié tous les organisateurs autant pour ceux qui ont été visibles sur la scène de l'organisation que ceux-là qui ont oeuvré derrière les rideaux.

*Rapport fourni par Dieudonné KAMONDO
Directeur Administratif et Financier
Assemblée Nationale du Burundi*

